

Programme n° **PRO-INNO-79****WATT WATCHERS****1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

2. Dénomination

Programme Watt Watchers porté par l'association Watt Watchers visant à :

- accompagner 600 000 foyers à la sobriété à travers un parcours complet d'économie d'énergie, en exploitant des leviers innovants basés sur les sciences du comportement et la technologie ;
- expérimenter à grande échelle différentes méthodes de mesure des économies d'énergie réelles en utilisant les données disponibles via les compteurs communicants (électricité, gaz et bois).

L'accompagnement s'appuiera sur une approche novatrice combinant :

- un volet physique, avec la mobilisation d'ambassadeurs, des partenariats avec des associations écologiques, des coachings « pair à pair » et des événements locaux de mobilisation (stands, ateliers collectifs...);
- un volet digital basé sur une application gratuite pour rendre la sobriété énergétique positive et durable.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2,342 TWh cumac sur la période 2024-2027.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2027, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, et les autres parties concernées.

4. Montant de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en € HT)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,007